

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice-Côte d'Azur

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE NICE- SOPHIA ANTIPOLIS
Établissement d'enseignement technique supérieur reconnu par l'État

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Vu le décret n° 56.931 du 14 Septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique ;
Vu le décret n° 64.1217 du 5 Décembre 1964 relatif au règlement des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises ;
Vu l'arrêté du 5 Juillet 1985 portant règlement des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises ;
Vu le procès-verbal du jury national de l'examen de sortie en date du 23 juillet 1991

Le présent diplôme est délivré à M. Monsieur CAUVI Frédéric
né(e) à Nice, le 2 Juin 1968

Vu et approuvé
Paris, le 17 MAI 1993

Le Titulaire

Le Directeur de l'École

Le Président du Conseil
d'Administration de l'École

Le Président
du Jury

Le Ministre de
l'Éducation Nationale

P/Le Directeur des Enseignements Supérieurs

et par autorisation

Danielle SAILLANT